

Le 8 janvier 2018



Caisse des Français de l'Étranger
La Sécurité sociale des expatriés

Réf : 3/2018

Le directeur de la CFE

à

Mesdames et Messieurs les Conseillers et
Délégués consulaires

Madame, Monsieur,

La transformation profonde engagée par la CFE en 2017 au service de nos compatriotes expatriés, va connaître en ce début d'année 2018 une nouvelle étape importante.

Aussi, j'ai le plaisir de vous informer qu'afin de compléter son offre de service, et après le lancement de l'offre de santé JeunExpat Santé en juin 2017, la CFE a décidé de lancer une nouvelle offre santé à compter du **8 janvier 2018**.

Ce nouveau produit, **FrancExpat Santé**, permettra aux français qui vivent à l'étranger de se faire soigner en France lors de leurs séjours temporaires ou pour des opérations programmées. Destinée en priorité à nos compatriotes qui disposent d'une couverture santé locale dans leur pays de résidence, cette offre permet de se faire soigner en France, dans notre système de soins, bien connu et de qualité.

Accessible sans paiement de cotisation rétroactive, mais également sans délai de carence dans la continuité du départ de France et pour les moins de 30 ans, FrancExpat Santé est un produit simple (une cotisation par tranche d'âge pour une personne seule ou pour une famille) et accessible dans un cadre totalement dématérialisé (adhésion en ligne, prélèvement automatique des cotisations ou paiement par carte bancaire possible).

La cotisation à FrancExpat Santé s'accompagne d'un programme de fidélisation pour récompenser les clients fidèles à la CFE. Ainsi, elle sera réduite de 2,5 % chaque année durant toute la durée de l'adhésion sous certaines conditions.

Ce nouveau produit permet une souscription en parallèle aux autres garanties ; accident de travail ou retraite, offertes par la CFE. Par contre, les retraités du système français de retraite n'y ont pas accès dans la mesure où leurs soins en France sont pris en charge par le régime qui leur verse leur pension.

Le site internet dédié à cette nouvelle offre : www.francexpat-sante.com ou encore celui de la CFE : www.cfe.fr apportera tous les renseignements complémentaires.

Il me semblait important de porter cette information à votre connaissance pour que vous puissiez faire connaître ce nouveau produit à nos compatriotes expatriés.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.


Laurent GALLET